

La mise en œuvre des CPOM et EPRD dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Date : mercredi 5 juillet 2017, de 9h00 à 17h00

Lieu : Centre de Gestion, Plérin

À l'attention des Présidents et Vice-Présidents des CCAS-CIAS En charge de la gestion d'un EHPAD et/ou d'une résidence autonomie

La Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite Loi ASV, généralise la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans le secteur des personnes âgées d'ici 2021. Ce nouvel outil a notamment vocation à remplacer les conventions tripartites signées entre les EHPAD, le Conseil Département et l'Agence Régionale de Santé. En parallèle, des Etats Prévisionnels des Recettes et des Dépenses (EPRD), doivent être élaborés par les structures pour le 30 juin 2017 avant une période, de deux mois, d'échanges et de négociation avec les autorités de tarification.

Afin d'appréhender les enjeux de ces nouveaux outils et intégrer leurs mécanismes, l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS 22) et le Centre de Gestion des Côtes d'Armor vous proposent une réunion d'information visant à faciliter votre rôle d'élu ayant en charge le suivi et la gestion d'un établissement ou service concerné par ces dispositifs :

**Le mercredi 5 juillet 2017 de 9h00 à 17h00
Dans les locaux du Centre de Gestion 22 à Plérin,**

Comptant vivement sur votre présence,

Nous vous invitons à retenir cette date et à nous retourner le bulletin d'inscription figurant au verso.

Brigitte COSTARD, Présidente de l'UDCCAS 22

Loïc CAURET, Président du CDG 22

Programme

8 h 45 - Café d'accueil

- Points de repères sur les Etablissements et Services MédicoSociaux (ESMS)
- Les grands principes de la loi ASV : les 3 volets
- Focus sur les résidences autonomie
- Des conventions tripartites en EHPAD aux CPOM
- Définition des CPOM selon les ESMS
- Fondements et enjeux des CPOM : analyse stratégique
- Contenu et étapes pour l'élaboration du CPOM
- Passage d'une logique budgétaire à une logique financière
- Une entrée par l'activité et les recettes pour définir les dépenses
- L'analyse des équilibres financiers de l'EHPAD au cœur de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)
- Lien avec le CPOM

17 h 00 - Clôture de la journée

Afin de nous permettre de préparer au mieux cette journée d'information, nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence et nous faire part de vos questions en utilisant l'espace dédié sur le bulletin d'inscription.

Information et inscription

Pour vous inscrire :

Adressez au CDG, par fax ou par mail **avant le mardi 27 juin 2017**, le bulletin d'inscription complété et signé.

Pour toute information complémentaire :

Contact UDCCAS 22 : 02 96 79 82 04 - udccas22@orange.fr

Contact CDG 22 : 02 96 58 63 92 - formation@cdg22.fr

Journée d'information : CPOM et EPRD

Au Centre de Gestion 22, le mercredi 5 juillet 2017

Nom de la collectivité ou de l'établissement :

Nom de la personne à contacter :

Téléphone :

Noms, prénoms et fonctions des élus qui assisteront à cette journée d'information :

Nom, prénom

Mandat

Souhaite déjeuner sur place et laisse au CDG le soin de réserver le repas, le coût restant à la charge des participants :

Oui - Non

Oui - Non

Oui - Non

_____	_____
_____	_____
_____	_____

A titre exceptionnel, les directeurs d'établissement qui n'auront pas déjà suivi une formation/information sur ce thème ont la possibilité de s'inscrire à cette journée :

Nom, prénom et fonction de la personne qui assistera à cette journée d'information :

Nom, prénom

Fonction

Souhaite déjeuner sur place et laisse au CDG le soin de réserver le repas, le coût restant à la charge des participants :

Oui - Non

_____	_____
-------	-------

Nombre de participants à la journée d'information :

Nombre de repas à réserver :

Vos questions :

.....

.....

.....

.....

A, le

Cachet et signature :

À RETOURNER AU CDG PAR FAX OU PAR MAIL
AVANT LE 27 JUIN 2017
Fax : 02 96 58 63 64 - Mail : formation@cdg22.fr